



Yvelines
Le Département

Versailles, le 31 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature le jeudi 31 mars à la Préfecture des Yvelines du Schéma départemental des services aux familles 2016-2019

Les politiques relatives à la Petite Enfance et à la Parentalité sont conduites par de multiples acteurs (collectivités locales, organismes de sécurité sociale, services de l'Etat, associations, professionnels de la petite enfance). Il a donc été décidé, comme le prévoit la circulaire du 22 janvier 2015, de renforcer et coordonner l'action de l'ensemble de ces acteurs par **l'élaboration de schémas départementaux des services aux familles (SDSF)**.

Cette démarche a débuté dans le département des Yvelines le 8 décembre 2015, par la mise en place d'un **comité de pilotage stratégique**. Les travaux sont menés sous l'autorité du Préfet des Yvelines en coordination avec le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Celle-ci assure, en lien avec les autres acteurs, le suivi et l'animation de la démarche.

Le rôle du Préfet des Yvelines est de veiller à associer l'ensemble des acteurs locaux, garantissant ainsi une dynamique partenariale.

Le diagnostic de l'existant, présenté par la CAF, a été enrichi en début d'année par l'ensemble des partenaires sur le champ de la Petite Enfance et de la Parentalité. Il a permis de définir, de manière concertée, les orientations et actions pour 2016-2019.

Les six grandes orientations de ce schéma sont :

- Développer quantitativement les solutions d'accueil collectif et individuel en réduisant les inégalités territoriales ;
- Mieux répondre aux besoins spécifiques d'accueil des familles vulnérables ou avec enfants porteurs de handicap ;

1



Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22

pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78

- Poursuivre le renforcement du maillage territorial en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;
- Permettre une action coordonnée des acteurs sur le territoire et simplifier les dispositifs existants ;
- Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible ;
- Permettre une continuité des actions enfance / jeunesse (3/25 ans), et améliorer le maillage territorial des dispositifs jeunesse.

A l'issue de ces travaux et concertations, le schéma départemental des services aux familles a été signé ce jeudi 31 mars 2016 à la Préfecture par :

- Serge Morvan, Préfet des Yvelines
- Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines
- Alain Richard, Président du Conseil d'administration de la CAF des Yvelines
- Elodie Clair, Directeur Général de la CAF des Yvelines,
- Olivier Hue, Président du Conseil d'administration de la MSA Ile de France
- Laurent Pilette, Directeur de la MSA Ile de France,
- Serge Clément, Directeur académique des services de l'Education nationale,
- Luc Flichy, Président de l'Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (UDAF)
- Guy Pelissier, Président de l'Union des Maires des Yvelines.

La signature de ce schéma marque la volonté effective, pour les années à venir, de mettre en place une politique partenariale tournée vers les services aux familles et la réduction des inégalités territoriales dans le département des Yvelines.

Contacts presse :

CAF Yvelines

Elodie Clair, Directeur général
Isabelle Chicaud-Le Corre,
Directrice des interventions sociales et
familiales
Tél : 01.30.64.38.17
communication.cafyvelines@caf.cnafmail.fr

Préfecture des Yvelines

Catherine Bounaix
Chef du Service Départemental de
Communication Interministérielle
Tél. : 01.39.49.79.02
pref-communication@yvelines.gouv.fr

Conseil départemental des Yvelines

Alexia Borrás
Tél. : 01 39 07 70 77
aborras@yvelines.fr



Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78